

*Initiatives parlementaires*

—Monsieur le Président, j'ai fait inscrire cette motion au *Feuilleton* il y a plusieurs mois déjà à titre de porte-parole de mon parti en ce qui concerne les affaires du solliciteur général car je m'occupais à l'époque de la situation dans les établissements correctionnels fédéraux.

La procédure parlementaire actuelle veut que les noms des députés, qui ont une motion à présenter à la Chambre, soient tirés au sort. Le sort m'a favorisé cette fois-ci. J'étais donc fort heureux de pouvoir présenter cette motion à la Chambre car je trouve qu'elle prend plus d'importance maintenant en raison des circonstances actuelles.

La condition de nos autochtones et le traitement qui leur est réservé sont évidemment la question de l'heure au Canada, une question qui a attiré l'attention de tous les Canadiens au cours de ces derniers mois. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les problèmes autochtones existent, et c'est surtout vrai pour la question du traitement réservé aux autochtones canadiens dans notre système correctionnel, un problème qui traîne depuis de nombreuses années.

Le ministère du Solliciteur général et le Service correctionnel canadien ont fini par réagir en instituant un groupe de travail chargé d'examiner la condition des autochtones dans les établissements correctionnels fédéraux. Ce groupe de travail était à toutes fins pratiques un groupe interne du Service correctionnel. Il comprenait le commissaire actuel du Service correctionnel, M. Ingstrup, ainsi que MM. Rayner, Nuttall, Sawatsky, Cunningham, Louis, Dicerni et d'autres membres qui venaient tous de la fonction publique du Canada.

Ce groupe de travail a fait rapport de ses activités et ses recommandations illustrent cette histoire d'horreur sans fin et ce racisme caractérisé que constitue le traitement réservé aux autochtones canadiens au sein de notre système correctionnel.

Je n'apprends rien à personne en rappelant qu'on est revenu inlassablement à la charge pour expliquer que c'était un scandale, dans un pays soit-disant civilisé comme le Canada, de traiter ainsi nos autochtones. Rien ne saurait mieux illustrer la discrimination pratiquée contre les autochtones que le sort qui leur est fait au sein de notre Service correctionnel.

C'est l'histoire du racisme institutionnalisé. C'est aussi l'histoire du conservatisme institutionnel, de l'inaptitude au changement devant ce qui est mal, immoral et con-

damnable. Simple question de statistiques, rappelons que 9 p. 100 des détenus dans nos prisons, qui relèvent de la compétence du Service correctionnel sont des autochtones. Pourtant, les autochtones ne représentent que 2,5 p. 100 de la population canadienne.

Dans une certaine mesure, le Service correctionnel aurait raison de dire que ce n'est pas de sa faute. Qu'il accueille les détenus qu'on lui envoie. Pourtant, ce rapport montre que les détenus autochtones passent plus de temps derrière les barreaux que les autres. Ils passent moins de temps en libération conditionnelle et plus de temps derrière les barreaux. Ils disposent de moins de services. Fréquemment, leur religion n'est absolument pas prise en considération. Leur système de pensée non plus et, en conséquence, cela contribue à la récidive chez les autochtones du Canada.

Le moment est enfin venu pour la Chambre des communes et le gouvernement de s'attaquer à cette question et de cesser de procrastiner. Le gouvernement, par l'intermédiaire du Service correctionnel du Canada, a produit un excellent rapport, plein de très bonnes recommandations et, à titre de membre du Comité permanent de la justice et du solliciteur général, lorsque j'ai demandé à M. Ingstrup, Commissaire du Service correctionnel, ce qu'il avait l'intention de faire au sujet de ce rapport, il m'a dit qu'il avait mis sur pied un comité qui travaillait à envisager sa mise en oeuvre. C'était il y a plus d'un an, je pense que c'était au printemps 1989, peu de temps après la publication du rapport.

Je suis impatient de savoir ce que va nous dire le secrétaire parlementaire du solliciteur général, notamment sur la mise en oeuvre du rapport. S'il peut nous dire que beaucoup de choses ont été appliquées, je le féliciterai, mais j'espère qu'il nous donnera aussi un calendrier d'achèvement de la mise en oeuvre. J'espère donc qu'il nous dira tout ce qui a été fait depuis un an et demi et qu'il nous donnera le calendrier de mise en oeuvre du reste.

Ce n'est pas un sujet partisan, c'est un sujet auquel tous les députés devraient participer. Nous voulons vraiment que le secrétaire parlementaire et le ministère fassent quelque chose dans ce domaine, car la population du Canada désire que l'on agisse sans plus attendre.

Je pourrais rappeler à la Chambre les recommandations du groupe qui sont importantes, mais il me paraît plus important de faire valoir maintenant qu'il est temps d'agir.